

## II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada*

## MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

N° 72

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures présente ses compliments à Monsieur l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique et a l'honneur de se référer à la Note n° 232 par laquelle Monsieur l'Ambassadeur, en date du 18 mai 1965, propose la conclusion d'un accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement canadien en vue d'une collaboration active des deux pays à un projet d'observations sismologiques.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a le plaisir de faire connaître à Monsieur l'Ambassadeur que le Gouvernement canadien accepte la proposition du Gouvernement des États-Unis de reconduire pour trois ans l'autorisation de maintenir un certain nombre d'observations sismographiques mobiles au Canada, à condition:

- a) que la durée de cette autorisation s'étende du 1<sup>er</sup> juillet 1965 au 30 juin 1968;
- b) que le nombre et l'emplacement des observatoires mobiles, l'échange des données scientifiques, et autres détails, fassent l'objet d'un accord entre le Conseil de recherches pour la défense du Canada et l'Advanced Research Projects Agency des États-Unis (Bureau des recherches avancées) et
- c) que, conformément à l'usage établi dans le passé, le matériel importé au Canada pour cette activité soit remporté aux États-Unis au terme des recherches.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures note que les résultats du programme de recherches paraîtront sous la forme de documents sans cote de sécurité.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures adhère à la proposition de Monsieur l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique suivant laquelle sa Note et la présente réponse constitueront à ce sujet entre les deux Gouvernements un accord entrant en vigueur à la date de ce jour.

P.M.

Ottawa, le 28 juin 1965.